



Congrès des 5 et 6 décembre 2013

SUITES DES ASSISES DES METIERS DE L'INGENIEUR : ET MAINTENANT ?

Pour que les espoirs « nés un 3 juillet » ne soient pas trahis !

Et que les ambitions riment avec concrétisation !

Les Assises, nous sommes allés les chercher dans la rue. Nous avons largement contribué à leur succès et avons salué l'annonce par nos ministres de l'ouverture de chantiers, lors de la réunion nationale du 3 juillet 2013.

Nous avons pris acte des 4 axes de travail annoncés cet été par le DRH lors d'une réunion bilatérale et confirmés dans [la lettre du secrétaire général du MEDDE/METL du 17 septembre 2013](#) :

- la définition des besoins en métiers et compétences nécessaires pour faire face aux missions, associée à une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEECC) permettant ainsi la réalisation d'un projet stratégique ministériel pour le corps des ITPE ;
- un travail sur les parcours professionnels et la mobilité, permettant d'identifier les freins à lever, les dispositions à mettre en œuvre pour permettre les parcours interministériels et inter-fonction publiques ;
- un plan d'action pour les écoles : formations initiales et continues et mise en réseau des écoles ;
- une réflexion sur les modalités de gestion et les perspectives de déroulement de carrière et de rémunération ... dans une logique de gagnant/gagnant.

Nous nous sommes par ailleurs félicités de la perspective de réponses statutaires à l'issue de ces chantiers.

La CAP « promotions à divisionnaires » du 28 novembre 2013 aurait dû constituer un rendez-vous majeur pour mesurer l'avancement des chantiers, 4 mois après la tenue de la journée nationale. Mais les réponses apportées, bien qu'annonçant des premières avancées de court-terme, n'ont pas été à la hauteur de nos attentes.

=> Nous réclamons désormais des réponses concrètes et ambitieuses, dans une démarche plus visionnaire que gestionnaire.

=> Nous exigeons l'inscription des suites des assises des métiers de l'ingénieur dans les agendas sociaux ministériels 2014.

Lors de l'organisation des assises, il avait été annoncée la publication des actes de la journée nationale, matière première du contenu des chantiers à ouvrir. Cette annonce a été confirmée oralement par le DRH le 28 novembre.

=> Nous demandons la mise en ligne de ces actes ainsi qu'une réelle communication tout au long des chantiers.

Dans sa lettre du 17 septembre 2013, le secrétaire général du MEDDE/METL s'est engagé à mettre rapidement en place les 4 chantiers annoncés. Le SNITPECT-FO faisait état, dans son [courrier du 6 novembre 2013](#), d'un certain nombre de points à préciser, dont le nom du ou des pilotes de chacun des chantiers, le calendrier précis des réunions de travail et des rendus intermédiaires, ainsi que la composition des équipes projet.

Si la CAP du 28 novembre a permis de connaître le nom des pilotes des 4 chantiers, leur organisation générale reste encore bien nébuleuse.

=> Nous exigeons de connaître le calendrier précis des réunions de travail et des rendus intermédiaires de chacun des chantiers, ainsi que la composition des équipes projet, et attendons un démarrage dès janvier 2014.

=> Nous demandons les résultats de chacun de ces chantiers avant le 3 juillet 2014

=> Nous exigeons la mise en place d'une instance de pilotage global de la démarche, au niveau ministériel, intégrant en son sein :

- les directions générales, garantes du portage des politiques publiques ministérielles quels que soient leurs lieux de mise en oeuvre ;
- le « conseil des employeurs », représentatif des différents lieux d'exercice des ITPE ;
- les chargés de missions du corps, chevilles ouvrières du projet stratégique.

=> Nous resterons vigilants à ce que le chantier n°3 (formations / écoles), dont les pilotes annoncés sont interministériels, fasse bien l'objet de travaux spécifiques préalables internes à nos ministères, en concertation étroite avec l'ENTPE.

Pour chacun des chantiers, les ITPE rappellent leurs exigences :

Chantier n°1 : définition des besoins en métiers et compétences nécessaires

- L'expression par les directions générales d'une vision prospective des missions à tous les niveaux de leur mise en œuvre, qu'il incombe au pilote du chantier de mettre en œuvre ;
- La réaffirmation par nos ministères de leurs besoins en ITPE, « colonne vertébrale du portage de leurs politiques publiques » (Ph. Martin, 3 juil. 2013) et la définition des compétences nécessaires ;
- L'intégration des besoins de l'ensemble des employeurs : autres ministères, établissements publics et collectivités territoriales au travers d'un conseil des employeurs ;
- La réalisation d'un projet stratégique pour le corps des ITPE, traduit en une note de gestion ;
- La construction d'une vraie Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et Compétences ;
- Un flux de recrutement en faveur des corps gérés par nos ministères.

Chantier n°2 : parcours professionnels et mobilité

Face aux difficultés constatées dans la construction des parcours professionnels des ITPE, illustrées par le « musée des horreurs de la mobilité », la fluidité des parcours professionnels doit être améliorée, et notamment :

- en levant immédiatement les freins tels que les compteurs entre ministères, entre zones de gouvernance, entre établissements publics ;

- en renforçant l'implication de la DRH dans l'accompagnement à l'essaiage ;
- en publiant sur la liste des postes vacants tous les postes pouvant intéresser les ITPE dans les autres ministères, dans les établissements publics et en ouvrant la possibilité pour les collectivités territoriales d'y publier leurs propres offres ;
- en permettant la primo-affectation en sortie d'école à l'ensemble des employeurs des ITPE;
- en réglant le problème des différences de sur-cotisation retraite vis-à-vis des collectivités territoriales;
- en dotant le corps des ITPE d'un 3ème niveau de grade culminant a minima HEB, ce qui redonnerait de la fluidité aux parcours en interministériel et en inter-fonctions publiques, et vers les emplois de direction.

Pour retrouver une gestion sur un mode gagnant-gagnant pour les ITPE et leurs employeurs !

Chantier n°3 : un plan d'action pour les écoles et la formation :

La redéfinition pour 5 ans du contrat d'objectifs de l'ENTPE en 2014 est une étape incontournable pour intégrer les besoins renouvelés de l'ensemble des employeurs des ITPE.

A partir de l'expression des besoins par les directions générales et par les employeurs externes, il conviendra de redéfinir la formation initiale et continuée, en mobilisant tous les outils existants. L'annonce de la réouverture, en 2014, d'un cursus systèmes d'information au sein de l'ENTPE en partenariat avec d'autres écoles est un premier pas en ce sens.

Les moyens nécessaires devront être mobilisés pour assurer l'évolution des compétences, et permettre aux ITPE de bénéficier de leur droit à une 4ème année à tout moment de la carrière, sans perte de rémunération globale.

Chantier n°4 : modalités de gestion et perspectives de déroulement de carrière et de rémunération

Ce chantier ouvert en 2013 est à poursuivre dans le cadre de la CAP.

Il devra notamment intégrer les évolutions statutaires attendues, indispensables pour ne pas brider les parcours, et aboutir à des mesures catégorielles dès 2014.

Il permettra d'aboutir à une révision de la charte de gestion des ITPE.

Ces réflexions permettront de lutter contre le recrutement sur la seule base de l'employabilité immédiate.

Le Congrès mandate la Commission exécutive pour engager toute action nécessaire pour que les espoirs ne se transforment pas en révolte !